

Direction

64, route de LISIEUX
27500 PONT AUDEMER
Tél : 02.32.41.64.64

(En tant qu'ayant droit d'une personne décédée, le droit d'accès est limité à certaines informations médicales et non à l'ensemble dossier médical - Articles L1110-4 et L1111-7)

Vous souhaitez obtenir des informations sur le contenu du dossier médical d'un défunt. Afin de satisfaire votre demande, veuillez compléter ce questionnaire et le retourner à la Direction du Centre Hospitalier de la Risle.

M., Mme :
demeurant :
.....Numéro de téléphone :

Identité du patient décédé :

M., Mme :

Préciser votre lien avec le patient :

Motif de la demande :

- ☐ Faire valoir un de vos droits, précisez lequel :
- ☐ Connaître les causes du décès du patient
- ☐ Défendre la mémoire du défunt, pour quel motif ?.....

Conformément à la réglementation en vigueur (arrêté du 3 janvier 2007), seuls vous serez communiqués les éléments du dossier médical vous permettant de répondre au motif invoqué ci-dessus.

Périodes et services(un dossier médical est constitué dans chaque service)

Dates	Services d'hospitalisation ou de consultation

Mode de communication (cocher une seule case) :

- ☐ Remise de copies en main propre
- ☐ Consultation sur place (un accompagnement médical peut vous être proposé)
- ☐ Envoi de copies à un médecin de votre choix, précisez :
Nom, adresse :.....
- ☐ Autres : contactez le secrétariat de direction au 02.32.41.66.05/64.56

Pour donner suite à votre demande, il est impératif de joindre :

- une copie de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport ou de votre permis de conduire
- les pièces justifiant de votre qualité d'ayant-droit (copie d'extrait d'acte de naissance et/ou copie de l'acte notarié)
- une copie de l'acte de décès du patient

A, le

Signature du demandeur

Délais légaux de transmission des éléments :

- Informations médicales de moins de 5 ans → 8 jours
- Informations médicales de plus de 5 ans → 2 mois

En cas d'impression, s'assurer qu'il s'agit de la version en vigueur